

ELECTRICIEN EN BASSE TENSION – PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE : BS / BE (m) / BE (v) / BE (m.e)

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du code du travail
Opérations électriques :
Norme NF C 18-510
Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

FORMATION EN PRESENTIEL

Public

Chargé d'intervention élémentaire (BS) : Personne assurant des interventions en très basse ou en basse tension. Les interventions sont des opérations électriques simples (uniquement : remplacement de fusible, lampe, accessoire d'appareil d'éclairage, prise de courant, interrupteur, raccordement d'un matériel électrique sur un circuit en attente, réarmement d'un dispositif de protection).
Chargé d'opérations spécifiques (BE Mesurage) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des mesurages (opérations destinées à mesurer des grandeurs électriques ou des grandeurs physiques) sur des installations électriques.
Chargé d'opérations spécifiques (BE Vérification) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des vérifications (opérations destinées à s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel) sur des installations électriques.
Chargé d'opérations spécifiques (BE Manœuvres d'exploitation) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques (changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel).

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :
d'interventions élémentaires sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif)
de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en oeuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Prérequis

Aptitude médicale
Etre qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme
Etre capable de comprendre les instructions de sécurité

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Durée

14 heures

Tarif *Nous consulter

CONTENU

Module « Tronc commun » :

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « Habilitation électrique BS - Chargé d'intervention élémentaire - hors tension - Domaine basse tension » (Programme détaillé sous demande)

Module « Habilitation électrique BE - Chargé d'opération spécifique - Domaine basse tension » (Programme détaillé sous demande)

Interventions théoriques & pratiques

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation, QCM

Formateur

En vue de garantir des apprentissages adaptés, nos formateurs en prévention des risques professionnels disposent de solides expériences métier attestées par notre service référent.

Ils sont titulaires d'un **certificat de formateur délivré par l'INRS** et/ou de qualification(s) ou diplôme(s) dans leur(s) domaine(s) de compétences.

ORGANISATION

➤ Limite d'effectif

Maximum : 12 participants

➤ Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :
Local électrique, armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension, équipements de protection (exemples : obstacle, protecteur, nappes isolantes), outillages, matériels électroportatifs, équipements de protection individuels.

➤ Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Formulaire d'évaluation de satisfaction de la formation. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Validation : La validité est temporaire.
Habilitation annuelle de l'employeur et durée de validité des composantes acquises de 3 ans

Fiches France Compétences :

Répertoire spécifique BS – [Fiche n°1633](#)

Répertoire spécifique BE – [Fiche n°1635](#)